

A LIRE DANS CE NUMERO

- Comment combattre la
spéculation sur les terrains P. 2
- La négociation du droit
d'association chez Rosita P. 3
- Ce chômage est-il voulu? P. 5
- Début des négociations
dans l'amiante P. 4
- Un plan de retraite
contributoire pour tous
les travailleurs P. 4
- English Section PP. 7-8

Vol. XXXIV — No 2

OTTAWA, 17 JANVIER 1958



MONTREAL

Grève à la Standard Telephone & Cable

Les problèmes de l'éducation

Mémoire de la CTCC au Surintendant de l'Instruction publique

Le Bureau confédéral de la CTCC qui s'est réuni à Québec en fin de semaine dernière a tracé les grandes lignes d'un mémoire sur l'instruction qui sera présenté au Surintendant de l'Instruction publique d'ici quelques semaines.

C'est M. René Tremblay, professeur à l'université Laval de Québec qui a été chargé de faire la rédaction de ce mémoire qui exprimera les principales inquiétudes du mouvement ouvrier en face du problème de l'instruction ainsi que l'orientation à prendre en ce domaine.

Dans l'introduction du mémoire, on fera voir la relation qui existe entre le chômage et la scolarité ainsi que la mobilité de la main-d'œuvre en regard du niveau d'instruction.

Le mémoire lui-même portera sur la fréquentation scolaire et la gratuité de l'enseignement ainsi que la démocratisation des principaux organismes qui régissent nos écoles publiques.

Il est possible que la Fédération des Travailleurs du Québec se joigne à la CTCC pour présenter ce mémoire au nom de près de 300,000 travailleurs syndiqués de la province.

Les travailleurs ont quitté le travail pour obtenir de meilleures conditions de travail et de salaire — La question de la santé et de la protection de l'ouvrier à l'usine, un des gros problèmes du litige

Environ 140 employés de la Standard Telephone & Cable Mfg de Montréal ne sont pas rentrés au travail jeudi après-midi de la semaine dernière pour appuyer plus fermement les demandes qu'ils ont faites en vue du renouvellement de leur convention collective.

Ces travailleurs qui sont membres du Syndicat des Employés de l'Electronique de Montréal, ont rejeté par un vote unanime les recommandations d'un tribunal d'arbitrage et ils ont également rejeté les offres patronales formulées à la dernière minute, c'est-à-dire jeudi avant-midi.

Les pourparlers entre les deux parties avaient débuté en mai 1957 alors que la dernière convention avait pris fin. Les parties n'ayant pu s'entendre à ce stage, un tribunal d'arbitrage présidé par M. Léonce Girard, assisté de M. Ivan Legault, arbitra syndical et M. Grant Wesley, représentant patronal a étudié le litige et rendu une décision que les syndiqués ont rejetée pour s'en tenir à leurs demandes originales.

Les demandes syndicales

La principale cause du différend a trait aux conditions de salaire. La dernière demande syndicale réclame une rétroactivité de 6 cents l'heure à compter du 1er mai 1957 au 1er janvier

1958. A compter de cette date, une augmentation de 4 p. 100 jusqu'au 1er mai 1958 et une autre augmentation de 6 cents l'heure à compter du 1er mai 1958 au 1er janvier 1959. Ce qui formerait une augmentation globale d'environ 17 cents l'heure pour une semaine de travail de 41¼ heures. De son côté, la compagnie offre une rétroactivité de \$80.00 aux seuls employés sur sa liste de paie au 1er mai 1957 et est prête à accorder une augmentation de 7 cents l'heure à compter du 1er janvier 1958. Si le syndicat consent à signer une convention de deux années, la compagnie ajouterait 8 cents l'heure à compter du 1er janvier 1959 jusqu'au 1er janvier 1960.

La différence entre les deux positions est assez grande puisque la rétroactivité calculée d'une façon globale par la compagnie n'augmenterait aucunement les taux horaires de sorte qu'à la fin de la convention en 1960, les employés auraient reçu une augmentation horaire de 15 cents l'heure tandis que les employés réclament la rétroactivité de 6 cents l'heure y compris une augmentation de 17 cents à compter du 1er mai 1958.

La compagnie refuse également d'accorder des primes d'équipe de 10 cents l'heure aux équipes de nuit. Elle refuse aussi d'accorder l'ancienneté préférentielle aux officiers syndicaux en cas de mise-à-pied; elle ne veut pas non plus améliorer la clause des

vacances et refuse à l'union le droit de dire son mot au sujet des améliorations à apporter dans le domaine de la sécurité des employés à l'usine et de leur santé.

A ce sujet, les représentants patronaux auraient déclaré, lors de la rencontre de jeudi matin, que les ouvriers qui ne sont pas satisfaits des conditions de travail qu'offre la compagnie n'avaient qu'à s'en aller.

C'est M. S. Ted Payne, vice-président de la Fédération de la Métallurgie qui a présenté le rapport des négociations post-arbitrales aux travailleurs réunis en assemblée mercredi soir et jeudi après-midi.

La totalité des employés a pris part à l'assemblée et quelques-uns d'entre eux qui ne faisaient pas encore partie du syndicat ont signé leur carte d'adhésion.

Les délibérations ont été conduites dans les deux langues par Mlle Madeleine Phillips, présidente du syndicat.

M. William Harris, secrétaire-archiviste de langue anglaise, M. René Chaloux, secrétaire archiviste de langue française, et M. Arthur Landry, vice-président, avaient également pris place sur la tribune.

Immédiatement après l'assemblée de jeudi après-midi, des lignes de piquetage ont été installées et pas un employé n'est entré au travail vendredi matin.

LE PROBLEME DU LOGEMENT

SPECULATION ET TAXATION

L'autre jour, j'ai suivi bien attentivement l'émission "Affaires de Famille" dirigé par M. Gérard Pelletier et où l'invité était M. Roland Parenteau, professeur et économiste à l'École des Hautes Etudes Commerciales.

L'émission d'une demi-heure, en grande partie comparée par des sketches faisant ressortir la rareté de logements pendant la guerre, durant la période d'après-guerre et à l'heure actuelle n'a pas laissé beaucoup de temps à M. Parenteau pour analyser les causes de la rareté de logements ni celles qui font, qu'actuellement, les logements de 5 ou 6 pièces se louent \$100.00 et plus par mois à Montréal et que ceux qui veulent se construire doivent faire face à des déboursés de \$10,000 et plus.

M. Parenteau a cependant eu le temps de dire que l'une des principales causes de la rareté des logements et de leur cherté, c'était la spéculation sur les terrains.

A deux reprises d'ailleurs, M. Parenteau a fait allusion à la spéculation et il s'est demandé pourquoi nos gouvernements n'ont pas pris les moyens de l'empêcher.

Evidemment, il aurait fallu également parler des profits des entrepreneurs et de la cherté de l'argent. Mais à tout prendre, je me rallie à l'opinion de M. Parenteau pour croire avec lui que l'une des principales causes de la rareté et de la cherté des logements, c'est la spéculation sur les terrains.

Car si le profit des entrepreneurs peut être légitime lorsqu'il ne dépasse pas une certaine limite et si certains moralistes admettent la légitimité de l'intérêt sur l'argent, personne ne peut admettre la spéculation sur les terrains.

Il est inadmissible en effet que des individus s'approprient, au détriment de la collectivité, une valeur qui, en fait, appartient à la collectivité.

Lisez les pages d'annonces que certains spéculateurs font insérer dans nos journaux: "Beaux terrains à vendre à proximité de l'église, des écoles, des moyens de transports, pourvus des services d'eau, d'incendie, d'électricité, etc., etc.

Pour un peu, vous croiriez acheter l'église, les écoles, la Commission des Transports et l'Hydro-Québec... pour \$2,000.00.

Mais il est facile de comprendre que ces spéculateurs offrent en vente, non seulement le terrain dont ils ont la propriété, mais des choses dont ils ne sont pas les propriétaires, des valeurs qu'ils n'ont pas créées.

La valeur du terrain offert n'appartient donc pas au spéculateur mais au peuple qui, par sa présence, son activité autour ou auprès du terrain du spéculateur, l'a lui-même créée.

Cette valeur appartient donc au peuple et lui seul devrait la collecter, non le spéculateur sur les terrains.

On pourrait citer par centaines des exemples de spéculateurs qui, aux alentours de Montréal, se sont enrichis à millions: à Laprairie, St-Vincent-de-Paul, Ville St-Laurent, Dorval, Pont-Viau, l'Abord-à-Plouffe, etc.

Le rôle de ces spéculateurs n'a rien de bien édifiant: en toute quiétude et sans aucun effort effectif, il est possesseur du titre de jouissance. Il peut donc 1) l'exploiter; 2) charger un tiers de l'exploiter moyennant une redevance élevée; 3) céder son titre à un prix acéré.

S'il l'exploite lui-même, il exploite des valeurs qui devraient appartenir à la communauté; s'il le loue, il collecte à son profit un revenu public; dans aucun de ces cas, l'argent n'est utilement investi. Dans les deux cas, il espère en outre que, la population croissant, la demande s'amplifiera et que, oisivement, son capital et son revenu augmenteront sans cesse. C'est donc un parasite légal qui rend la construction, le coût de la vie et le travail de plus en plus dispendieux.

Evidemment, M. Parenteau qui est un économiste chevronné n'a pas dit toutes ces choses. Les pense-t-il, nous l'ignorons. Mais nous aimerions savoir quelles mesures, d'après lui, nos gouvernements devraient prendre pour empêcher une telle exploitation?

Car les gouvernements peuvent mettre un frein à la spéculation sur les terrains. La ville de Montréal, elle-même dispose des moyens pour l'empêcher.

On se rappelle, en effet, que lors de l'élargissement de la rue Dorchester, les autorités municipales ont décidé de conserver pour la communauté une partie des valeurs qui appartenaient à la communauté en collectant 10 p. 100 des frais sur la valeur des terrains en bordure du nouveau boulevard à l'exclusion de la valeur des immeubles en plus de collecter un autre 10 p. 100 sur la valeur des terrains du district le plus avantage par la construction de ce boulevard.

Il est inadmissible en effet que des propriétaires en bordure du boulevard voient la valeur de leur terrain tripler, décupler par le seul fait que la Cité décide d'ouvrir un grand boulevard. Cette augmentation de la valeur appartient à toute la population et les propriétaires les plus avantageés doivent rembourser la communauté.

Et cette taxe, car on peut l'appeler ainsi, ne peut pas être transférée aux locataires ou aux consommateurs, par exemple: Si la ville, au lieu de taxer le sol, avait taxé les immeubles, les maisons d'affaires, les propriétaires auraient tout simplement augmenté leur loyer ou augmenté le prix de leur marchandise.

Mais comme c'est le sol nu qui est taxé, cette taxe ne peut pas être reportée sur d'autres que les propriétaires du sol car elle fait diminuer la valeur vénale des terrains et leur valeur spéculative.

Si un tel système était étudié et approfondi, peut-être en surgirait-il une formule permettant de réduire le coût de la construction, le coût des taxes que doivent payer les nouveaux propriétaires et qui vient leur arracher le plus clair de leurs économies.

Le journal La Presse de mercredi dernier nous apprenait que quelque 200 nouveaux propriétaires de Laval-des-Rapides, près de Montréal s'étaient présentés devant les membres du conseil municipal pour se plaindre de l'augmentation exagérée des taxes. Quand ils ont acheté leurs maisons, on leur avait dit que le total de leurs taxes serait de \$300.00 par année. Aujourd'hui, ils constatent que ces impôts vont atteindre de \$500 à \$600 par année. Plusieurs d'entre eux seraient forcés de vendre leurs maisons si ces taxes sont maintenues.

Si la municipalité de Laval-des-Rapides avait collecté des taxes lorsque les spéculateurs ont vendu les terres de l'endroit, elle aurait pu, avec cet argent, construire des rues, des trottoirs, etc.

Au lieu de taxer le revenu gagné à la sueur du front des travailleurs, elle aurait pu récolter, celui que gagnent oisivement les spéculateurs.

La scolarité jusqu'à 16 ans voulue par les syndiqués en Angleterre

Un bulletin de nouvelles du TUC anglais nous apprend que le Trades Union Congress veut la modernisation de l'éducation pour que les jeunes soient mieux préparés pour vivre et travailler dans une société où les changements sociaux et économiques s'opèrent rapidement.

L'éducation doit préparer les jeunes à développer leurs talents et leur habileté pour le plus grand bien de toute la communauté. Elle doit aussi aider les jeunes à trouver une complète satisfaction de leurs loisirs et finalement elle doit les rendre capables de prendre une part effective à la conduite des affaires économiques, sociales et politiques.

A cette fin, le TUC demande, entre autres, de porter de 15 à 16 ans l'âge de la scolarité obligatoire. Il demande aussi que les jeunes qui commencent à travailler puissent continuer leur instruction générale jusqu'à l'âge de 18 ans par des cours du soir.

Comment combattre la médecine d'Etat

C'est sous la manchette ci-haut que le Vancouver Province donnait un compte rendu d'un "cours compréhensif sur les moyens de combattre la médecine d'Etat" qu'a présenté dernièrement M. William Mercer à Portland, Oregon. M. Mercer, un expert canadien en matière de fonds de pension et de régimes de bien-être, adressait la parole à une conférence d'administrateurs de plans de soins médicaux.

Selon le rapport paru dans le Province, M. Mercer a proposé un certain nombre de mesures dans le but d'écartier l'établissement d'un système gouvernemental d'assurance-santé. En voici quelques-unes de ses suggestions:

"Une fois que les gens goûtent la médecine d'Etat, ils la désirent, donc il faut empêcher les gens d'y goûter".

"POUR ACCOMPLIR CE-CI, il faudrait empêcher le politicien d'inclure la médecine d'Etat dans son programme électoral. (Le public voterait 'oui' probablement, dans un referendum sur un régime gouvernemental d'hospitalisation, voire même, peut-être, un système gouvernemental de soins médicaux.)"

"Aucun plan d'assurance-médicale ne devrait devenir si fort dans une région quelconque qu'il puisse être le noyau d'un système gouvernemental.

"Un plan privé d'assurance-médicale devrait voir à ce que ceux avec une grande influence dans la politique, et les politiciens eux-mêmes, soient couverts par un tel plan".

"Les plans d'assurance-hospitalisation devraient faire leur part à défrayer les intérêts et l'amortissement sur la nouvelle construction d'hôpitaux, autrement les politiciens seront en mesure d'invoquer le concours de l'Etat pour construire des hôpitaux là où l'initiative privée aura failli à sa tâche".

"CEPENDANT, un gouvernement intelligent ne saurait offrir un système de médecine d'Etat à moins qu'il n'existe assez d'hôpitaux; donc, il serait sage, peut-être, de voter à ce que les services hospitaliers restent un peu inadéquats."

(Renseignements ouvriers)

CHEZ ROSITA HOSIERY



Groupe de piqueteurs devant les établissements de Rosita Hosiery de Montréal, qui refuse à ses employés le droit de se grouper en un syndicat de leur choix.

MONTREAL

Le droit d'association violé chez Rosita

L'une des violations les plus flagrantes du droit d'association dans la province de Québec est actuellement en évidence chez Rosita Hosiery de Montréal alors que quelque 60 travailleurs de cette entreprise se sont mis en grève le 15 novembre dernier pour protester contre le congédiement et les mises-à-pied effectués par l'employeur en guise de représailles contre ses employés qui s'étaient groupés en syndicat.

Il est clair que l'employeur n'avoue pas qu'il a congédié ses employés pour activités syndicales et qu'il a mis les autres à pied pour les forcer à renoncer à leur syndicat.

Mais chose surprenante, c'est que l'employeur qui invoque de trop lourds inventaires comme prétexte s'est tout de suite empressé d'embaucher des employés de l'extérieur pour les faire entrer dans son entreprise sous la protection des garde-corps de l'agence privée de détectives Broderick.

Ce sont les agents de Broderick qui vont chercher les employés à domicile le matin pour les reconduire à la porte de l'usine. Le soir, les mêmes agents sont au poste pour recueillir les scabs à la porte et les reconduire à leur domicile.

La police municipale de Montréal reste bien neutre dans l'affaire et les policiers de faction, jour et nuit devant les portes de l'usine, volent à ce qu'il ne se produise aucun incident fâcheux.

Droit violé

Le plus troublant de toute l'histoire, c'est que les autorités municipales, la population de Montréal ne proteste pas contre

cette violation ouverte d'un droit naturel.

La doctrine sociale de l'Eglise nous enseigne que les travailleurs ont le droit de se grouper dans une association de leur choix pour défendre leurs intérêts économiques sociaux et moraux.

L'article 3 de la Loi des relations ouvrières précise ce qui suit:

"Tout employeur et tout salarié ont droit d'être membres d'une association et de participer à ses activités légitimes."

Par ailleurs, l'article 20 qui traite des pratiques interdites ajoute:

"Aucun employeur, ni aucune autre personne agissant pour un employeur ou une autre association d'employeurs ne cherchera d'aucune manière à dominer ou à entraver la formation ou les activités d'une association de salariés".

La Loi des Relations ouvrières a donc été violée par l'employeur qui a cherché à contraindre ses employés à rejeter le syndicat qu'ils avaient formé. Les pénalités prévues par la Loi n'ont pas été imposées à l'employeur par le ministère du Travail de la province de Québec.

Agissant ainsi, le ministère a violé une autre des lois qu'il a fait voter et qui s'intitule "Loi des différends ouvriers".

Le paragraphe 8 de l'article 4 de cette loi stipule que "le renvoi d'un ou plusieurs employés à raison de son ou de leur affiliation à une association ouvrière ou de travail" constitue un "différend" au terme de la loi.

Que doit faire le ministère du Travail ou son représentant quand survient un tel différend? L'article 9 de cette Loi est explicite:

Le greffier des cours de conciliation et d'arbitrage doit "visiter la localité où le différend est survenu et chercher diligemment à agir comme médiateur entre les parties, si la demande lui en est faite par les travailleurs ou l'employeur ou même s'il apprend la chose par les journaux ou autrement.

L'ignorance complète

Les membres de la Commission des relations ouvrières lisent les journaux, tout du moins LE TRAVAIL que la plupart reçoivent. Ils ne peuvent donc pas plaider ignorance du conflit. Pourtant, ils n'ont rien fait, ils sont restés loin de la scène du conflit et encore moins, sont-ils intervenus.

C'est donc dire que la violation du droit d'association dans la province de Québec se fait non pas à l'insu du ministère du Travail mais avec son consentement tacite ou sa tolérance.

Un droit de l'homme

Il n'est donc pas surprenant que la Fédération internationale des Syndicats de vêtement de Belgique qui a appris la chose à Bruxelles veuille agir et ce, avant le ministère du Travail de la province de Québec, et porter cet état de chose devant l'Organisation internationale du Travail.

Car il ne s'agit pas seulement de la violation d'un droit légal, consacré par nos lois, mais de la

Journée d'études à St-Hyacinthe

Une journée d'études aura lieu dimanche prochain à Saint-Hyacinthe sous la présidence du vice-président du Comité d'Education, M. Jean-Guy Martin.

Les séances d'études qui

débuteront à 2.00 p.m. auront lieu dans les locaux du Conseil central de l'endroit et seront ouvertes à tous les syndiqués de la région. Un appel pressant est spécialement lancé aux officiers des différents syndicats.

Le sujet de cette journée d'études sera la préparation et le contenu d'une convention collective de travail.

C'est Me Pierre Vadeboncoeur, conseiller technique de la CTCC qui sera le conférencier invité.

SHERBROOKE

Lors de son assemblée générale annuelle tenue sous la présidence de M. Evangéliste Moreau, agent d'affaires du Conseil Central, l'Association des Employés du Bas Façonné de Sheer Silk Hosiery Inc. a procédé à l'élection de ses officières pour l'année 1958.

Présidente: Simone Ouellette, réélue pour un 5e mandat; 1ère vice-présidente: Colette Rioux; 2e vice-présidente: Fleurette Lesard; secrétaire: Huguette Doiron; trésorière: Denise Daniel; directrices: Irène Fouquet, Eva Desruisseaux, Denise Roy et Jeanne d'Arc Dubois.

violation d'un droit reconnu à tout homme par la Charte des Nations Unies.

"Toute personne," dit l'article 23 de la Déclaration des Droits de l'homme dont le Canada est l'un des signataires, "a le droit de fonder avec d'autres des syndicats et de s'affilier à des syndicats pour la défense de ses intérêts".

Il est vrai que les engagements du gouvernement du Canada n'engagent pas les gouvernements provinciaux du Canada et que ces derniers restent libres de répudier ou de se conformer à ces engagements nationaux.

Il reste tout de même que si notre gouvernement provincial veut que les droits naturels de l'homme soient respectés, s'il veut que les droits humains reconnus par tous les pays du monde soient respectés, que ses propres lois soient respectées, il doit commencer par respecter lui-même les lois qu'il a édictées sinon personne ne voudra plus respecter les lois dans cette province et personne ne voudra plus respecter le gouvernement de cette province.



Organe officiel de la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada (CTCC)

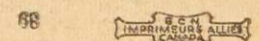
Paraît tous les vendredis.

Directeur: FERNAND BOURRET

Bureaux: 5227 boul. St-Laurent, Montréal • DU. 7-3701

Abonnement: un an, \$1.50 le numéro. 5 cents

Publié par la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada (CTCC) et imprimé par "Le Droit", 375 rue Rideau, Ottawa Ont.



Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe. Ministère des Postes, Ottawa

Sur le réseau français de Radio-Canada

"La Vie Ouvrière"

tous les lundis soir de 8 h. 30 à 9 h.

ANIMATEUR: JEAN-PAUL LEFEBVRE

COMMENTATEUR: PHILIPPE VAILLANCOURT

ABONNES DE QUEBEC

ECOUTEZ LA RADIO

Poste CHRC

"La Vie Ouvrière dans Québec"

chaque dimanche matin de 11 h. à 11 h. 15

LES MINES

Début des négociations avec la Canadian Johns-Manville

Le Syndicat des Travailleurs de l'Amiante d'Asbestos vient de commencer ses négociations avec la Canadian Johns-Manville pour le renouvellement de la convention collective expirée dernièrement. A l'heure actuelle, une rencontre a eu lieu entre les parties et d'autres rencontres sont prévues pour cette semaine.

Les principales demandes syndicales ont trait à l'établissement d'un fonds de pension et des prestations supplémentaires en cas de chômage.

Au sujet du plan de pension, les mineurs veulent une pension de \$150.00 par mois avec l'âge de la retraite fixé à 65 ans.

Les salaires

Outre l'incorporation du boni de vie chère actuel dans le salaire, le Syndicat demande une augmentation générale de 10 p. 100 pour une convention d'une durée d'une année et une autre augmentation de 5 p. 100 pour un contrat d'une année de plus; enfin le Syndicat demande que le taux des primes d'équipe pour le travail de nuit soit porté à 7 cents

l'heure pour le travail de 4 à minuit et de 10 cents pour le travail de minuit à 8 h. a.m.

Outre ces demandes, le Syndicat veut aussi une amélioration des plans d'hospitalisation actuellement en vigueur, une fête payée supplémentaire, l'amélioration de la clause d'ancienneté et trois semaines de vacances après 10 années de service.

De plus, le Syndicat demande que les parties s'engagent à étudier, au cours de la durée de la convention collective, un nouveau système d'évaluation des tâches et l'application de ce nouveau système si les parties tombent d'accord.

MM. Armand Larivée et Daniel Lessard, respectivement président

et secrétaire de la Fédération nationale des Employés de l'Industrie minière, dirigent les négociations, assistés de M. Jean-Robert Ouellet, conseiller technique de la CTCC.

Il est à souligner que les services d'un conciliateur ont été requis pour régler un litige survenu entre le Syndicat et la compagnie à la suite du renvoi de 95 employés lors de la fermeture du vieux moulin.

Lors de sa dernière assemblée, le Syndicat a procédé à l'élection d'un nouveau secrétaire-trésorier. M. J. J. Lafontaine a été élu à ce poste en remplacement de M. Fernand Maïhot, promu à un poste non couvert par la convention collective de travail.

Le CCF propose un plan de retraite amélioré pour les travailleurs

Une caisse de retraite alimentée par les contributions des travailleurs, des employeurs et du gouvernement permettrait de verser une pension équivalente à la moitié du salaire gagné lors de la retraite — la CTCC avait fait des recommandations semblables au gouvernement fédéral en 1951.

Lors de son dernier congrès annuel, le Parti Social démocratique (CCF) a inclus dans son programme une formule permettant aux travailleurs d'usine de recevoir une pension d'environ la moitié de leur gain au cours de l'année précédant leur retraite.

Ainsi une personne gagnant \$300.00 par mois avant sa retraite, recevrait une pension de retraite d'environ \$150.00 par mois.

D'après la formule mise de l'avant et adoptée par le parti CCF, ce plan de retraite serait contributaire et les travailleurs et les employeurs verseraient leurs cotisations au fonds de retraite tout comme ils le font au sujet de l'assurance-chômage. Le plan pourrait également s'appliquer aux cultivateurs, aux hommes d'affaires et aux professionnels. Le gouvernement fédéral établirait et administrerait le plan et pourrait également participer à son financement.

Un autre avantage du plan, c'est que si le travailleur change d'emploi, il ne perd rien de ses

droits acquis et ses bénéfices accumulés le suivent dans son nouvel emploi. On donne, en anglais, le qualificatif de "portable pension" à ce plan.

Le Congrès du Travail du Canada adoptait, l'an dernier, le principe de la "portable pension".

D'après les détails du plan adopté par le parti CCF, la pension universelle serait de \$75.00 par mois à l'âge de 65 ans au lieu de \$55.00 à 70 ans, telle qu'elle existe actuellement.

Cette pension de base serait payée à tout le monde à l'âge de 65 ans et ne serait pas contributaire.

Les plans de retraite actuellement en vigueur pourraient être incorporés dans le plan national de retraite pour les travailleurs, ce qui assurerait davantage la solidarité des plans de retraite qui existent actuellement.

Ce qu'en pense la CTCC

La politique de la CTCC est connue à ce sujet. Nous n'avons qu'à relier les mémoires présentés par la CTCC au gouvernement fédéral pour comprendre que la CTCC favorise un tel plan de retraite.

Dès 1951, la CTCC soumettait un projet au gouvernement fédé-

ral dans les termes suivants:

1) Une pension de \$50.00 par mois aux femmes ayant atteint l'âge de 60 ans et aux hommes ayant atteint l'âge de 65 ans, en vertu d'un régime universel de pensions de vieillesse, dont le coût serait défrayé aux trois cinquièmes par le Gouvernement fédéral et aux deux cinquièmes par les provinces.

2) Fixer pour les allocataires une période raisonnable de résidence au Canada;

3) Abolition des enquêtes sur les moyens de subsistance;

4) Etablir en faveur des salariés une assurance-contributoire, avec caisse de réserve, en vue d'une pension de retraite de cinquante dollars par mois, à l'âge de 60 ans pour les femmes et de 65 ans pour les hommes. Les salariés verseraient 2 p. 100 de leur salaire à la caisse de réserve; les employeurs paieraient la balance nécessaire pour assurer la solvabilité de la caisse; les gouvernements assumeraient les frais d'administration et combleraient les déficits.

5) Protéger les régimes collectifs existants de pensions de retraite et laisser aux conventions collectives le soin d'établir d'au-

(Suite à la page 6)

Délégué à Genève

M. Roger Mathieu, président du Syndicat des journalistes de Montréal et vice-président de la CTCC que cet organisme vient de déléguer pour le représenter à la prochaine Conférence internationale du Travail qui aura lieu en juin prochain à Genève. M. Mathieu agira comme conseiller du représentant ouvrier canadien.



L'activité syndicale n'est pas un motif de renvoi

TORONTO (POC) — Une décision d'un commissaire du gouvernement ontarien vient d'obliger la compagnie "Firestone Enterprises" de rengager 9 de ses employés et de leur payer des salaires rétroactifs au jour de leur renvoi, le 14 novembre 1957.

Cette décision fut rendue après que le commissaire eut entendu la plainte logée par le représentant James Robertson, des Métallurgistes-Unis d'Amérique, à l'effet que ces employés avaient été renvoyés parce qu'ils avaient assisté à une réunion d'organisation de l'union.

En effet, selon toute évidence, 14 des 21 employés de "Firestone" qui assistaient à l'assemblée en question furent renvoyés le lendemain. Le surintendant de l'usine avait surveillé d'une auto stationnée de l'autre côté de la rue l'entrée des ouvriers dans la salle de la réunion. Le commissaire déclara donc "qu'il ne croyait pas" véridique la défense de la compagnie que le renvoi de ces mêmes employés fut une pure coïncidence.

Après que ce jugement fut rendu, monsieur Robertson, représentant des Métallurgistes, déclara: "Nous sommes heureux de la décision du commissaire. Maintenant que la loi ne le juge plus juste ni valable, le renvoi d'ouvriers pour activités syndicales ne se fera plus si communément."

"Cependant, ajouta le représentant ouvrier, plusieurs Néo-Canadiens ne connaissent pas la loi et ont peur d'exercer leurs droits. Une telle décision leur prouve qu'ils ne doivent pas avoir peur de revendiquer pour eux les mêmes droits dont peuvent jouir les autres Canadiens."

SOREL

A son assemblée régulière tenue récemment, le Syndicat Catholique et National des Débardeurs de Sorel Inc., a procédé à l'élection de ses officiers pour le terme 1957-58.

Les officiers élus sont les suivants: Président, M. Gérard Cournoyer; Vice-président, Albert Lauzon et P.-E. Potvin; Secrétaire, Marcel Gladu; Trésorier, Gé-

rard Jutras; Directeurs, Raymond Cournoyer, Jean Taily, Roger Taily; Sentinelle, Irène Théroux.

Les élections sont tenues sous la présidence de M. Marcel Houde, président du Conseil Central des Syndicats Nationaux de Sorel Inc., assisté de M. Lucien Kiopini, agent d'affaires du Syndicat des chantiers maritimes, qui agissait comme secrétaire.

ASSURANCE GROUPE

Plus vite
SUR PIED!

SANS SOUCIS D'ARGENT. UNE MALADIE SE GUERIT PLUS VITE!

NOUS PAYONS :

- DES SERVICES PREVENTIFS — EXAMEN PERIODIQUE
- LES SERVICES DU MEDECIN A DOMICILE, AU BUREAU ET A L'HOPITAL
- LES FRAIS D'OPERATION
- LES FRAIS D'HOSPITALISATION

AUSSI

- INDEMNITE DE SALAIRE
- ASSURANCE-VIE
- DECES ACCIDENTEL



Les services de santé du Québec

487, rue Caron
Québec

333 est, rue Craig
Montréal

RÉCOMMANDEES PAR LA C.T.C.C.

RIVERBEND ET KENOGAMI

Tentative d'organisation chez les faiseurs de papier

Le Syndicat National des Travailleurs de la Pulpe et du Papier de Riverbend vient de décider de lancer une campagne d'organisation chez les faiseurs de papier (Paper Makers) de ce moulin.

Le but de cette campagne d'organisation, c'est de répondre aux désirs d'un bon nombre d'employés des départements des machines à papier (Paper-Makers) qui désirent depuis longtemps d'être représentés par le Syndicat National des Travailleurs de la Pulpe et du Papier qui représente actuellement les employés de la Pulpe et du Sulphite afin de grouper dans un seul et unique syndicat tous les travailleurs du moulin de Riverbend.

Les Paper Makers sont actuellement représentés par une union internationale qui a tenté, dernièrement, sans succès, d'organiser les travailleurs de la Pulpe et du Sulphite qui sont affiliés à la CTCC.

On sait qu'il n'est pas dans l'habitude de la CTCC de ten-

ter des raids quand il existe une organisation de travailleurs bona fide. C'est ce que précise d'ailleurs le Code d'éthique de la CTCC en matière d'organisation. Cependant la CTCC ne se croit pas tenue d'appliquer ce Code à l'égard d'unions qui ne veulent pas agir de la même façon. Devant le désir manifesté par un bon nombre de travailleurs actuellement sous la juridiction de l'union internationale, de changer d'allégeance, M. Roch Tremblay, organisateur du Conseil régional Saguenay-Lac St-Jean, nous apprend donc qu'une campagne d'organisation est actuellement en cours à Riverbend.

Il ajoute que le Syndicat du Papier de Kénogami lancerait lui aussi une campagne semblable auprès des faiseurs de papier de l'endroit.

La convention collective à "La Vie Ouvrière"

La série LA VIE OUVRIÈRE, que les auditeurs du réseau Français de Radio-Canada peuvent entendre tous les lundis soir à 8 h. 30, consacra trois de ses émissions à l'analyse des principales clauses d'une convention collective. C'est Fernand Daoust, représentant du Congrès du Travail du Canada, qui présentera l'ex-

posé les 20 et 27 janvier et le 3 février.

Comme d'habitude, Philippe Vaillancourt fera des commentaires sur l'activité ouvrière et l'on retrouvera l'animateur Jean-Paul Lefebvre.

LA VIE OUVRIÈRE est une réalisation de Georges Lahaise.

Ce chômage est-il voulu?

La crise de chômage qui atteint actuellement plus de 600,000 travailleurs canadiens atteint également l'industrie de l'aluminium.

A Arvida, par exemple, une centaine de travailleurs des usines de l'Alcan devaient être mis à pied au début de la semaine pour une période indéfinie.

Ces employés recevront les bénéfices supplémentaires prévus dans la convention collective lorsque les employés tombent en chômage, en plus de toucher les prestations ordinaires de l'assurance-chômage.

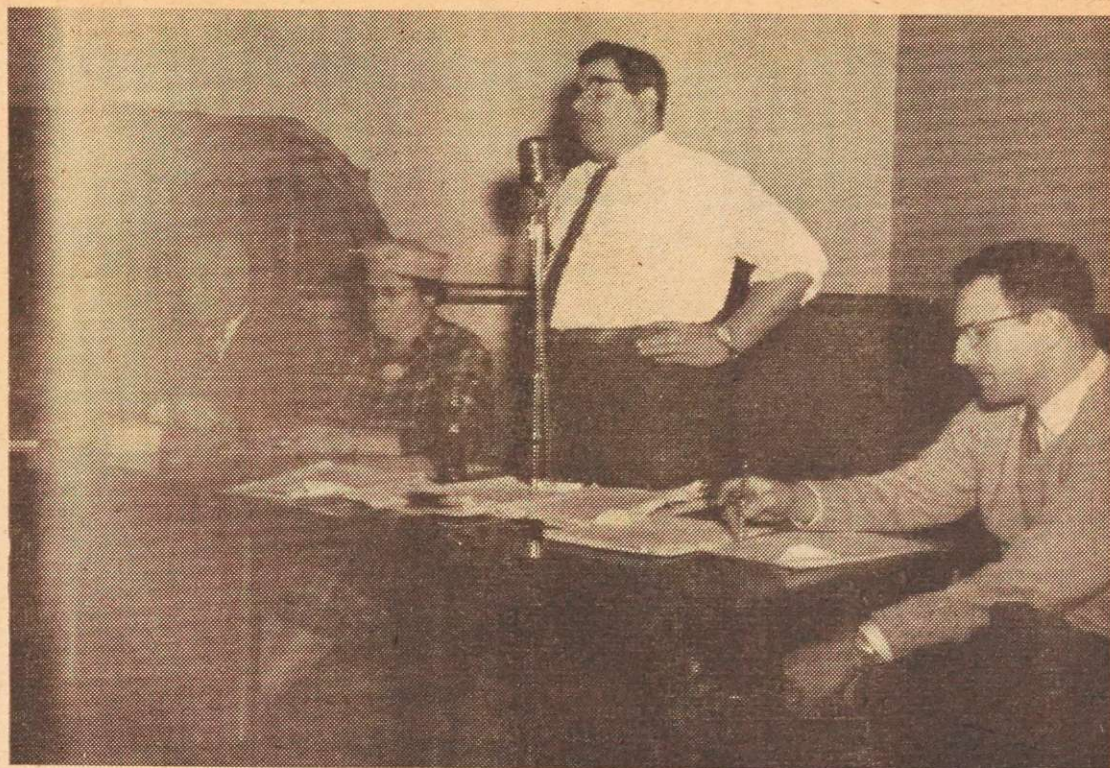
La compagnie explique que c'est à la suite d'une diminution de la demande qu'elle a été forcée de réduire son personnel.

La filiale de l'Alcan, Saguenay-Kitimat, vient d'ailleurs d'annoncer qu'elle mettait à pied 1,700 travailleurs de l'industrie de la construction parce que l'Alcan vient de décider de ne pas faire passer de 5 à 7 le nombre de ses creusets ou cuves dans lesquelles l'aluminium est raffiné.

Quand une industrie aussi prospère que celle de l'aluminium se met à réduire sa production, surtout quand elle exerce pour ainsi dire un monopole, il n'est pas inopportun de se demander si la situation économique est détériorée à ce point. Le cas échéant, le gouvernement devrait sans tarder prendre des mesures énergiques pour ranimer l'activité économique. Sinon, il devrait faire enquête pour savoir si le chômage actuel est voulu, pour une grande partie, par les industries elles-mêmes.

Les travailleurs de l'automobile ont accusé les manufacturiers d'automobile de pratiquer une politique de chantage à l'endroit du gouvernement en congédiant des dizaines de milliers de travailleurs. Par ailleurs, on nous a informés que l'industrie du textile est en partie paralysée par les employeurs qui veulent forcer la main au gouvernement pour obtenir une plus grande protection tarifaire.

A la Standard Telephone & Cable



Photographie prise la semaine dernière lors de la déclaration de grève des 140 employés de la Standard Telephone & Cable. On remarque de gauche à droite M. René Chaloux, secrétaire-archiviste de langue française; M. William Harris, secrétaire-archiviste de langue anglaise; Mlle Madeleine Philips, présidente du Syndicat; M. S. Ted Payne, vice-président de la Fédération de la Métallurgie; M. Arthur Landry, vice-président du Syndicat.

DANS LES PRODUITS CHIMIQUES

Les employés de St. Maurice Chemicals de Varenes joignent les rangs de la CTCC

Les quelque 50 employés de la St. Maurice Chemicals de Varenes, une filiale de Shawinigan Chemicals viennent d'abandonner l'union internationale qui les représentait auparavant, soit l'International Chemical Workers AFL, local 550 pour former un nouveau syndicat qui portera le nom de Syndicat des Travailleurs en Produits chimiques de Varenes.

L'assemblée de fondation du syndicat a eu lieu le 23 décembre dernier et les membres du nouveau syndicat ont immédiatement élu leurs officiers; ce sont MM. Florian Gerbeau, président; Henri - Paul Desaulniers, vice-président et Fernand Robert, secrétaire-trésorier.

Le 2 décembre, le syndicat plaçait une demande auprès de la Commission des relations ouvrières en vue d'être reconnu comme agent négociateur des employés de la St. Maurice Chemicals de Varenes.

Il est noter que ces employés s'étaient groupés dans l'union internationale en 1955 et que la convention qui expire en février 1958 leur accorde un salaire de base de \$1.33 et de \$1.85 pour la catégorie la plus élevée. Par ailleurs, nos syndiqués des produits chimiques à

Shawinigan et dans l'industrie mère reçoivent depuis avril 1957 un salaire de base de \$1.77 et de \$2.62 pour les catégories les plus élevées.

La CTCC se propose bien

de relever le niveau des salaires et des conditions de travail des syndiqués de Varenes à celui des autres travailleurs de l'industrie chimique.

MONTREAL

Réouverture de l'Ecole d'Action ouvrière, le 21

C'est mardi soir, le 21 janvier qu'aura lieu la réouverture de l'Ecole d'Action ouvrière du Conseil central de Montréal.

Comme au premier semestre, les cours auront lieu chaque mardi soir à 8 h. p.m. à l'édifice syndical du Conseil central de Montréal et les syndiqués auront le choix entre les groupes d'étude suivants: la négociation collective, l'initiation syndicale, les institutions politiques, l'économie domestique et les questions économiques canadiennes.

Au cours de la soirée du 21 janvier, il y aura une revue du travail accompli par chacun des groupes d'études du premier semestre et l'on tracera le programme pour 1958. MM. Roger Mathieu, vice-président de la CTCC, Jean-Paul Geoffroy, conseiller technique, Pierre-Elliott Trudeau, avocat et économiste ainsi que Pierre Vadboncoeur, conseiller technique de la CTCC seront en charge des diverses sections au cours du deuxième semestre.

Les participants pendant le premier semestre, une cinquantaine environ, suivront sans dou-

te les activités du deuxième semestre; par ailleurs, M. Jean-Paul Lefebvre, président du Comité d'éducation du Conseil central de Montréal, ajoute que l'Ecole d'Action ouvrière pourrait accueillir encore 25 à 30 participants réguliers à l'une ou l'autre de ces sections d'études.

12 exemplaires de MAMAN JONES et 12 exemplaires de REGARDS SUR LE MOUVEMENT OUVRIER seront tirés au sort entre les personnes présentes à la soirée du 21 janvier.

Fernand Pion

Courtier d'assurances

590 CADILLAC, Montréal (5)

Tél.: bureau VI. 9-2121

domicile CL. 9-2839

MONTREAL

Hommage d'un organisme fédéral au Syndicat des Fonctionnaires

La revue Citoyen, une publication du ministère fédéral de la Citoyenneté et de l'Immigration vient de publier un article flatteur concernant les réalisations du Service d'Éducation du Syndicat des Fonctionnaires municipaux de Montréal. Pour l'information de nos lecteurs nous reproduisons cette appréciation à l'honneur non seulement du syndicat lui-même mais aussi de la CTCC à laquelle ce syndicat est affilié.

Vers la fin de décembre 1953, quelques fonctionnaires municipaux de Montréal, soucieux d'éducation, constituaient un premier cercle d'étude qui allait devenir un service d'éducation au sein de leur Syndicat national des fonctionnaires municipaux de Montréal. Il y avait à l'origine de leur projet l'idée que le syndicat, en développant la solidarité entre les hommes, s'offre à eux comme une possibilité d'améliorer, outre leurs conditions de travail et de vie matérielle, leur formation professionnelle et humaine d'être responsables dans la collectivité.

Cet appel vers un perfectionnement personnel se propageant d'individus en groupes, des équipes se formèrent parmi les fonctionnaires qui posèrent un à un les rouages de leur service d'éducation: cercles et journées d'étude; dîners-causeries suivis de forums; formation d'un comité d'éducation constitué de dirigeants syndicaux, et d'un conseil composé d'experts; publication de bulletins d'information; établissement d'un centre de documentation et de recherche en matière

de syndicalisme et d'éducation; etc.

A cela s'ajoutèrent trois moyens d'éducation typiques qui sont les rencontres syndicales, les ateliers syndicaux et des cours d'initiation à l'administration municipale. Aux "rencontres syndicales" les syndiqués discutent, avec les dirigeants syndicaux, les problèmes de la vie syndicale à l'intérieur des services municipaux, tels que les dispositions de la convention collective. Les "ateliers syndicaux", d'autre part, comprennent une série d'exposés, de discussions ou de forums à l'intention des militants syndicaux qui veulent se former d'après une méthode pédagogique mettant en valeur leur participation personnelle. Les "ateliers syndicaux" se répartissent en trois sections en 1956: entraînement et perfectionnement syndical, puis développement de la personnalité. Ceux qui suivaient l'une ou l'autre des deux premières sections considéraient des questions de syndicalisme, alors que les membres du troisième groupe apprenaient l'art de s'exprimer en public. Enfin, les cours d'initiation à l'administration municipale, organisés en 1956 avec la collaboration de l'université de Montréal, unissent aux exposés des professeurs les discussions de groupe ou en forum selon les méthodes de l'éducation des adultes. Plus de 300 fonctionnaires syndi-

qués s'inscrivirent spontanément à ces cours, qu'on appelle maintenant les "ateliers de la fonction publique", où ils étudièrent des sujets comme ceux-ci: les mécanismes fondamentaux de l'administration publique, l'administration publique et les besoins communautaires, l'administration municipale et les autres types de gouvernement au Canada, le citoyen et le fonctionnaire dans l'administration municipale, le fonctionnaire municipal dans la démocratie canadienne, etc. Le Syndicat national des fonctionnaires municipaux de Montréal accorde annuellement 50 bourses, qui défraient le coût d'inscription, pour encourager ses membres à participer aux "ateliers de la fonction publique". L'Université, de son côté, décerne un diplôme à ceux qui ont subi avec succès l'examen facultatif au terme de quatre sessions d'étude.

Il est significatif que cette formule d'éducation, mise en oeuvre par le Syndicat national des fonctionnaires municipaux de Montréal, éveille l'intérêt bien au-delà du monde des fonctionnaires montréalais. Les responsables du service d'éducation reçoivent des demandes de renseignements provenant de différents milieux, notamment de la ville de Toronto, où l'on songe à élaborer un programme d'éducation semblable. Sa principale caractéristique est peut-être d'englober en-

semble, comme des secteurs connexes les domaines du perfectionnement professionnel, de la formation syndicale et de l'éducation civique. Le service d'éducation veut aider les fonctionnaires à accroître leurs connaissances en leur faisant découvrir les secrets de leur personnalité aussi bien que ceux du syndicalisme, en même temps que leur rôle comme administrateurs et citoyens. Tous ces efforts se centrent vers un même objectif: favoriser l'épanouissement de l'homme grâce à sa participation intelligente et libre à la vie d'une collectivité, que celle-ci soit un syndicat ou une cité.

De fait, les fonctionnaires syndiqués s'entraînent ainsi à prendre ensemble les décisions qui les concernent sur le plan syndical ou éducatif. Ils proposent leurs suggestions et exposent leurs vues, qu'il s'agisse d'une ligne d'action à adopter ou de journées d'étude à organiser. L'accent est mis sur le travail d'équipe dans l'échange d'expériences ou de connaissances et les techniques d'apprentissage sont celles de l'éducation populaire qu'on a adaptées au milieu, telles que l'exposé et l'utilisation du film — suivis de discussions libres ou de séances d'étude, — les groupes de discussion, le forum, et même le voyage d'étude. C'est ainsi que le service d'éducation organisa une excursion à Ottawa, en mars 1957, à l'intention des fonctionnaires municipaux pour leur fournir l'occasion d'examiner de près les rouages des institutions politiques fédérales. Les visiteurs assistèrent à une séance de la Chambre des communes et ils rencontrèrent le premier ministre du Canada qui les a félicités "de l'intérêt qu'ils prennent à la chose publique". Le président de la Chambre des communes leur exposa, par ailleurs, les règlements des débats parlementaires, puis un sénateur leur expliqua le rôle du Sénat. Les fonctionnaires municipaux de Montréal revinrent d'Ottawa — selon l'expression de leur journal BONSECOURS — conscients "d'avoir appris quelque chose et d'avoir vu ce qu'est la véritable démocratie en marche". (Revue Citoyen — octobre 1957)

Le CCF...

(Suite de la page 4)

tres plans, comme compléments des régimes plus haut suggérés."

Comme on le voit, il n'y a rien de bien neuf sous le soleil.

Tôt ou tard, les partis politiques ou les gouvernements doivent donner suite aux demandes qui sont formulées par le mouvement ouvrier. Les syndicats et les centrales syndicales qui groupent ces syndicats sont des organismes près du peuple, près des travailleurs, près de leur famille. Ils connaissent les aspirations, les besoins de leurs membres. Ils sont donc les organismes tout désignés pour faire entendre leurs demandes auprès des gouvernements.

Il arrive que les gouvernements restent sourds aux revendications syndicales, restent sourds aux récriminations qui montent de toutes parts. Il arrive également que ces mêmes gouvernements, parce qu'ils oublient d'entendre la voix du peuple, connaissent des échecs quand vient le temps du renouvellement de leur mandat. L'ancien gouvernement fédéral, par exemple, doit en savoir quelque chose.

Depuis 7 ans, la CTCC réclamait un plan de retraite contributoire pour les travailleurs; dans chacun des mémoires présentés depuis 1951, la CTCC avait inclus ses revendications au sujet du plan de retraite.

Après 7 années, un parti politique fait sienne l'idée d'un plan de retraite contributoire pour les travailleurs, payable à 65 ans où qu'ils travaillent (portable pension). Comme l'écrit Morden Lazarus, rédacteur du CPA, "ce sera l'une des questions en jeu lors de la prochaine élection fédérale." Tout vient à point à qui sait attendre.

Texte inspiré du Père THIVOLLIER

LA PLUS BELLE HISTOIRE DU MONDE — 32

Images de MARIE PIGNAL



1. Inlassablement, Jésus raconte des histoires pour enseigner les vérités du royaume de Dieu.

Des Pharisiens prétentieux, avides des premières places, sont là, et Jésus, regardant de leur côté, commence ainsi:

"Voici deux hommes qui montent au Temple pour prier: l'un est un Pharisien, il s'installe en évidence et commence à faire étalage de ses vertus: "Je ne suis pas comme les autres qui sont voleurs, malhonnêtes, etc. Je jeûne, je paie la dime, je fais l'aumône, etc.". Et sa large face s'illumine du contentement que lui donne la contemplation de sa perfection.

Réalisé par la SOCIÉTÉ CATHOLIQUE DE LA BIBLE.



2. L'autre est un Publicain, un receveur de l'impôt, qui sans doute met souvent l'argent du fisc dans sa poche, fraude sur le poids des denrées comme tous ses confrères qui ont bien mauvaise réputation.

Il se tient à distance, les yeux baissés, se frappe la poitrine, et supplie le Seigneur de lui pardonner, reconnaissant qu'il n'est pas grand-chose de bien, et promettant de mieux faire... Celui-ci s'en retourne justifié, dit Jésus, et non, pas l'autre: Quiconque s'élève sera abaissé."



3. Les Pharisiens ne sont guère contents de la leçon... Aussi, ils épièrent Jésus pour le prendre en faute, le critiquant d'aller chez les gens peu honorables. N'a-t-il pas accepté de dîner chez un publicain?

Jésus commence une nouvelle histoire à leur intention.

Un berger a cent brebis. L'une s'égaré; alors le pasteur laisse les quatre-vingt-dix-neuf autres à la garde du chien et s'en va la chercher. Il la trouve au loin dans la montagne, blêlant, apeurée, sa toison prise dans les ronces.



4. Ve-t-il la battre? Elle est si pitoyable, si désarmée devant le malheur (qu'elle s'est du reste attiré par sa faute). Non, le bon berger détache la laine des épines et met le brebis sur ses épaules, pour la ramener à la bergerie. Ainsi, Jésus est venu pour ramener les pécheurs: c'est pourquoi il les laisse venir à lui, car "il y a plus de joie au ciel pour un pécheur converti que pour quatre-vingt-dix-neuf justes qui n'ont pas besoin de pénitence".

(A SUIVRE)

en collaboration avec le Centre de la Bible diocésain.

CCF Proposes New Pensions Program

OTTAWA (CPA)—The Co-operative Commonwealth Federation's National Council, governing body of the party between its biennial conventions, yesterday adopted as major policy a new national old age pensions program. The National Council stated that the new program is the result of intensive research and study during the past year.

The new proposals involve the raising of the present universal monthly old age pension of \$55 to \$75, payable at age 65 without a means test; and a supplementary old age pension on a contributory basis. Following is the text of the statement issued by the National Council:

The CCF believes that the present \$55 flat-rate old age pension is totally inadequate to accommodate the needs of Canada's senior citizens under the economic and social conditions in which we live today. Higher prices for food, clothing and shelter, the increase in living essentials brought about by the changed living conditions of today, underline all too clearly the inability of the present old age pension system to meet the requirements of our retired elderly citizens.

The CCF proposed to increase the basic pension to \$75 per month for all at the age of 65. Over and above this, the CCF will establish a contributory old age insurance plan to which employees and employers would contribute, and which would be available to all farmers and other self-employed persons desiring to avail themselves of it.

Such a plan would provide for the vast majority of Canadians a pension of approximately one-half of their income on retirement and would prevent the kind of drastic drop in living standards which now occurs on retirement.

Contributions would be based on, and the pension would be related to, individual incomes up to a reasonable maximum.

Those now enlisted in existing superannuation incomes which meet the standards set by the national scheme would have the choice of remaining under those schemes or of transferring their equity to the national plan. Individuals could still insure for additional benefits under other pension plans.

Pensions would be available at age 65, but an individual would have the right to defer taking his pension if he continued to work and benefits would be adjusted up accordingly. In the case of death of the insured, benefits would be transferred to the surviving spouse, or children up to the age of 21.

This plan would enable persons to move from job to job without loss of pension rights and would help avoid discrimination in the hiring of older workers. Contributions into the national pension fund would provide one source of investment funds for carrying out public developments in Canada.

BANQUE CANADIENNE NATIONALE

Situation au 30 novembre 1957

PASSIF

Envers le public:

Dépôts.....	\$627,824,741
Divers.....	7,774,133
	<u>\$635,598,874</u>

Envers les actionnaires:

Capital, réserve et profits in affectés.....	28,755,057
	<u>\$664,353,931</u>

ACTIF

Disponibilités de caisse.....	\$105,602,445
Valeurs de gouvernements canadiens (dément amorties) et autres obligations et actions, ne dépassant pas le cours actuel.....	210,223,008
Prêts commerciaux et autres avances.....	337,703,446
(déduction faite des provisions pour pertes éventuelles)	
Immeubles sociaux et divers.....	10,825,032
(déduction faite des amortissements)	
	<u>\$664,353,931</u>

COMPTE PROFITS ET PERTES

Profits de l'exercice finissant le 30 novembre 1957, déduction faite du versement au Fonds de pension du personnel et des affectations aux réserves latentes à même lesquelles il a été pleinement pourvu aux créances mauvaises et douteuses et aux moins-values du portefeuille.....	\$ 4,567,573
Moins:	
Amortissement des immeubles sociaux.....	\$ 656,983
Provision pour impôt sur le revenu.....	1,830,000
	<u>2,486,983</u>
Profits nets, déduction faite des affectations ci-dessus.....	\$ 2,080,590
Dividendes.....	\$ 840,000
Dividende spécial de 30¢ par action.....	210,000
	<u>1,050,000</u>
Report à nouveau.....	\$ 1,030,590
Solde créditeur du compte Profits et Pertes au 30 novembre 1956.....	724,467
	<u>\$ 1,755,057</u>
Porté au Fonds de réserve.....	1,000,000
Solde créditeur du compte Profits et Pertes au 30 novembre 1957.....	\$ 755,057

FONDS DE RÉSERVE

Solde créditeur au 30 novembre 1956.....	\$ 15,000,000
Transport du compte Profits et Pertes.....	1,000,000
Transport des réserves latentes après provision de \$4,340,000 pour impôt sur le revenu.....	5,000,000
	<u>\$ 21,000,000</u>

Le président,
CHARLES ST-PIERRE

Le gérant général,
ULRIC ROBERGE



L'ACTUALITÉ dans les CHANTIERS MARITIMES

Sujets d'intérêt pour les syndiqués de Canadian Vickers

Réembauchage

Le retour au travail après les mises à pied survenues avant la période des Fêtes s'effectue lentement. Cependant l'union a de la difficulté à retracer certains membres du fait que ces derniers n'ont pas laissé leur dernière adresse au local de l'union. Il faut se rappeler qu'il y a une limite de temps fixée pour le retour au travail et que les employés qui n'ont pas laissé leur adresse pourraient se faire jouer un vilain tour. Si vous avez déménagé dernièrement il serait donc à votre avantage de faire connaître votre nouvelle adresse à votre délégué de département.

Assemblée spéciale

Une assemblée spéciale de tous les membres a eu lieu jeudi soir dernier afin de prendre une décision concernant le Fonds de défense professionnelle de l'union. Les membres ont décidé de voter en faveur de ce Fonds en vue de protéger plus efficacement les membres en cas de conflit. Outre le Fonds de défense professionnelle de la CTCC, plusieurs unions locales ont aussi leur propre fonds afin d'accorder des secours plus élevés en cas de conflit.

Ballon-balai

L'équipe de ballon-balai de la Canadian Vickers a commencé à jouer quelques parties d'exhibition. Avec une température plus favorable, les parties régulières de la ligue vont débuter bientôt. Ceux qui voudraient faire partie de cette équipe sont priés de communiquer avec Frank Boudreau ou Yvon Murray.

La convention collective

Le travail d'impression de la convention collective signée dernièrement est terminé et les officiers du syndicat sont à distribuer ces copies à tous les membres. Les membres qui n'auraient pas obtenu leur copie sont priés

de communiquer avec leur délégué de département.

Réponse à un membre

Pour l'information du membre qui signe "Raw Deal", voici le texte de l'article 3 traitant de la discrimination et de l'intimidation: "aucun employé n'aura à subir de discrimination, ne devra perdre sa séniorité ou souffrir du manque de travail du fait de son adhésion à l'union partie à cette convention". Ce membre est prié d'entrer en contact avec le rédacteur de cette colonne pour de plus amples informations.

Traitements à la hausse

Les traitements du personnel de direction des entreprises ont continué d'augmenter, vient de signaler l'American Management Association. D'après cet organisme, les traitements ont augmenté de 5.1 p. 100 en 1957 comparativement à 5.9 p. 100 en 1956. Ces chiffres sont basés sur une étude faite auprès de quelque 35,000 officiers des grandes corporations. Inutile de dire que ces augmentations ont été obtenues sans conciliation ni arbitrage et... sans grève.

Une leçon coûteuse

La chaîne d'épicerie Winn Lovett de Tampa, Floride, vient de rembourser \$20,000 en salaire à 7 employés qu'elle avait congédiés pour activités syndicales en juin 1956. L'union a pris l'affaire en main et la Commission Nationale des Relations ouvrières des Etats-Unis a ordonné à l'employeur de dédommager ses employés.



ACHETEZ CHAQUE MOIS VOTRE COURS DE SOCIOLOGIE PAR CORRESPONDANCE

Le C.S.C. (Le Cours de Sociologie par Correspondance) vous offre l'occasion d'acquérir des notions précises sur les questions sociales actuelles et vous donne la chance de gagner \$2,020.00 en prix tous les mois. 127 prix dont un de \$1,000.00.

Prix du cours : \$0.50

Cours de Sociologie,
135 est, boulevard Charest, Québec.

Voulez-vous m'expédier le cours du mois courant? Vous trouverez ci-inclus la somme de \$ pour le nombre de cours.

Nom

Adresse

DECOUPER ET POSTER

MONTREAL

Telephone And Cable Workers On Strike

Some 140 employees of the Standard Telephone and Cable Manufacturing Company of Montreal did not return to their jobs Thursday last, to firmly support demands they had made for the renewal of their collective labor agreement with the company.

The workers who are members of the National Union of Electronic Employees of Montreal C.C.C.L. unanimously rejected by a vote the recommendations made by an arbitration tribunal and also turned down a company offer made at the last minute on Thursday afternoon.

Talks between union and company began in May 1957 when the termination of the last agreement occurred.

At this time both parties could not reach an agreement and an arbitration tribunal was set up in an attempt to regulate the existing differences.

The tribunal was presided over by Mr. Leonce Girard assisted by Mr. Ivan Legault who acted for the union and Mr. Grant Wesley representing the company.

The board studied the dispute and rendered a decision which the union workers rejected and held out for their original demands.

Union Demands

The principal cause in the dispute is the question of salaries. The final union demands called for retroactivity of 6 cents an hour from May 1 1957 until January 1 1958.

From the latter date a salary increase of 4 percent until May 1 1958 and another salary boost of 6 cents an hour from May 1 1958 until January 1 1959.

This would give the employees a global salary hike of about 17 cents an hour for a work-week of 41½ hours.

On the other hand the company offered retroactivity of \$80.00 in a lump sum to employees who were on the company's payroll May 1 1957 and were ready to give a 7-cent hourly increase from January 1 1958.

If the union agreed to sign a two-year labor agreement the company would add 8 cents an hour from January 1 1959 to January 1 1960.

But the existing difference between the two parties is great, as retroactivity calculated on a global base by the company would not give any in regular wage rates until the termination of the contract in 1960.

This means the employees would receive a salary increase of 15 cents an hour while they demanded retroactivity of 6 cents an hour which figures out at 17 cents an hour from May 1 1957.

The company also turned down a union demand for a 10-cent hourly bonus for night shift workers.

They also refused to agree to preferential seniority for union officers in the case of a lay-off, they turned down a union demand for a change in the vacation clause and would not agree to the union taking any part in

the improvements of employee security and health measurers.

And in relation to this subject company representatives declared the morning of the day the strike began that if the workers were not satisfied with the working conditions offered by the company they had only to quit their jobs and leave the company's employ.

S. Ted Payne, vice president of the National Metal Trades Federation C.C.C.L. presented the membership with the report on post-arbitral negotiations at meetings held Wednesday night and Thursday afternoon.

The meetings were overcrowded with union members and the few who did not already belong to the union immediately signed union membership applications.

Addresses in both French and English were given the members at the two meetings by Miss Madeleine Phillips, president of the union.

Messrs William Harris, recording secretary for the English members, Rene Chaloux recording secretary for the French members and Arthur Legault, union vice president also attended the meetings.

Immediately after the Thursday afternoon meeting picket lines were set up and not one employee entered the plant on Friday morning.

SHIPYARD NEWS & VIEWS

Call-Back to Work

The re-call to work has gone out to many workers who were laid-off previous to the holiday season and the union has experienced some difficulty in locating some of the workers, due to the fact that they had failed to advise the union office of their change of address.

There is a time limit on these re-calls to work and we urgently request our members to make certain that their present address is on record with the union office. Check on this without delay and you may also give this information to your departmental union steward. Please cooperate and help us keep our mailing lists up to date.

Special Meeting

A special meeting was held in the union hall on Thursday January 9 when it was decided to set up a Defence Fund for the membership, with each member contributing a monthly sum towards the upkeep of the Fund.

This Fund is standard practice in practically all C.C.C.L. local union and has more than once proven its great worth when an emergency, such as a strike arises.

It is a means of assuring protection to all union members and should be viewed in this light by all union members.

Broom Ball

The team of broom ball players who represent Canadian Vickers in their league have already played some games and with more favorable weather will enter into their regular scheduled games.

Any member who would like to take part in this popular sport are asked to contact either Frank Boudreau or Yvon Murray in the caulking department.

Contract Booklets Ready

The booklets of the collective labor agreement between the National Union of Vickers Employees C.C.C.L. and Canadian

Vickers Limited have been received by the union and are now in the process of distribution to all union members.

If any member has failed to secure his copy he may do so by calling at the union office or by contacting his departmental union steward.

Incidentally, the format of the booklet has undergone a change which is much more attractive and eye-appealing than the former booklets. Get your to-day.

In Answer to "Raw Deal"

For the information of a member who used the name of "Raw Deal" we herewith publish Article 3 on Discrimination and Intimidation. The Article reads:

"No employee shall be discriminated against or jeopardized in seniority standing or suffer any loss of employment because of membership in the Union party to this agreement."

"Raw Deal" is asked to contact this column for further information.

Executive Salaries Up

Salaries of industrial executives are continuing on the upgrade, the American Management Association reports.

It said that such salaries rose an average of 5.1 per cent in 1957 following a 5.9 per cent increase in 1956.

The figures are based on a study of about 35,000 high-ranking officials of 3,800 firms. And these lush increases were secured without recourse to negotiations, conciliation, arbitration or even a strike!

A Costly Lesson

The Winn-Lovett grocery chain in Tampa, Florida has had to come across with \$20,000 in back pay to seven employees it discharged for union activity back in June 1956.

The worker's union took the case to the National Labor Relations Board which ordered the payment to the wronged union members.

Negotiations Continuing For Port Alfred Longshoremens

Information received by Le Travail from legal counsel Robert Auclair who represents The National Longshoremens' Union of Bale Ha! Ha! and Saguenay Terminals at Port Alfred is to the effect that negotiations which have been in progress for some months are continuing with both parties being unable to reach a general understanding.

Although certain points were settled during aluminum workers strike at Arvida such as vacations, salaries, continued service, union security, the rights of management and the arbitration of grievances, several other points covering local demands and other important questions remain to be regulated.

But the longshoremens are not worrying and during the next few days union negotiators will meet with the mem-

bers at a general meeting and make known their progress in negotiations up to the present time.

Toronto Firm Ordered To Re-hire 9 Employees

TORONTO (CPA)—A Toronto furniture company, Firestone Enterprises, has been ordered by an Ontario government Commissioner to re-hire nine employees and pay them wages from the time of their dismissal on November 14, 1957.

The order followed hearings on a complaint lodged by United Steel-workers staff representative James Robertson. The complaint alleged that the employees were dismissed for attending a union organizational meeting.

Fourteen of the 21 Firestone employees who attended the meeting were discharged the following day, according to the evidence. The superintendent of the plant had watched the workers entering the hall from a parked car across the street.

The commissioner stated that he "did not believe" a company

defence that the dismissal of the employees was only a coincidence.

"We are gratified at the commissioner's decision", Mr. Robertson declared after the hearings. "Discharge for union activity is no longer a common procedure now that the law finds it improper. But many New Canadians don't know the law and are afraid to exercise their rights."

"This sort of decision proves to them that they need not fear to seek the same rights enjoyed by other Canadians", he concluded.

THE EDITORS' OPINION

Unions Condemn "Moonlighting"

"Moonlighting" — the unhealthy practice whereby workers hold down two jobs, one during the day, the other at night — has drawn increasing criticism from labor groups.

Recently, the Dubuque, Iowa Trades and Labor Congress adopted a resolution pledging an all out drive against "moonlighting" in that region and appealing to workers to refrain from the practice.

Earlier, the New York State Council of Machinists took a similar stand in a resolution calling upon the I.A.M. executive council to promote ways of combatting it.

These were some of the criticism aimed at the "moonlighting": It tends to weaken gains scored by unions, makes future gains more difficult to obtain, hampers organizing the unorganized and lessens jobs for the unemployed.

In other words, when you "moonlight" you are often playing right into the hands of non-union employers, the organizations warned.